

**Les artisans, commerçants de proximité et
professionnels libéraux lourdement impactés par la crise**

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 20.04.20**

Paris, 22 avril 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

On le savait mais les résultats de la dernière enquête* menée par l'institut XERFI I+C pour l'U2P montrent à quel point les 3 millions d'entreprises de proximité sont frappées de plein fouet par la crise sanitaire et économique.

Premier constat, une majorité de ces entreprises (58%), qu'elles aient été soumises à fermeture ou simplement victimes d'une baisse d'activité, font le constat d'une **perte de chiffre d'affaires de plus de 70% au cours de la deuxième quinzaine de mars**. Les entreprises les plus touchées sont sans surprise les hôtels, cafés, restaurants, devant les entreprises du bâtiment (81% font état d'une baisse de CA supérieure ou égale à 70%). A l'inverse les commerces alimentaires de proximité, maintenus ouverts afin de répondre aux besoins de première nécessité des Français, affichent à 63% un CA stable ou en hausse.

Les employeurs ont nécessairement pris des options différentes pour leur personnel, mais globalement il apparaît **qu'une majorité (61%) ont choisi de mettre leurs salariés en tout ou partie au chômage partiel**, contre 28% qui les ont maintenu au travail, 14% qui ont opté pour le télétravail, 13% dont les salariés ont interrompu leur travail pour des raisons liées à leur entourage (enfants à garder...) et 8% qui ont libéré leur personnel pour des congés, RTT ou pour un arrêt maladie.

S'agissant de la situation des chefs d'entreprise eux-mêmes, la moitié déclarent être confinés à leur domicile, un tiers affichent une activité normale ou partielle et 17% sont soumis à un temps de travail plus important qu'à l'habitude afin de faire face à la situation exceptionnelle. Parmi ces derniers, les chefs d'entreprise déclarant les horaires les plus importants relèvent des secteurs de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité (jusqu'à 53 heures) mais tous font état d'une durée hebdomadaire d'au moins 45 heures.

Enfin, l'enquête nous révèle le détail des mesures auxquelles les chefs d'entreprise ont recouru pour faire face à cette crise. **A la fin du mois de mars déjà 51% avaient demandé un report des charges fiscales, 50% un report des charges sociales, 29% avaient sollicité une indemnité forfaitaire plafonnée à 1500 euros (fonds de solidarité), 25% avaient eu recours au dispositif d'activité partielle pour leurs salariés, 24% n'avaient pas demandé d'aide, 23% avait fait appel au report des échéances bancaires, 16% avaient agi pour suspendre leurs loyers professionnels, et 13% pour suspendre leurs factures énergétiques.** Nul doute que les demandes ont continué à fortement progresser depuis.

.../...

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 20.04.20**

Paris, 22 avril 2020



Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

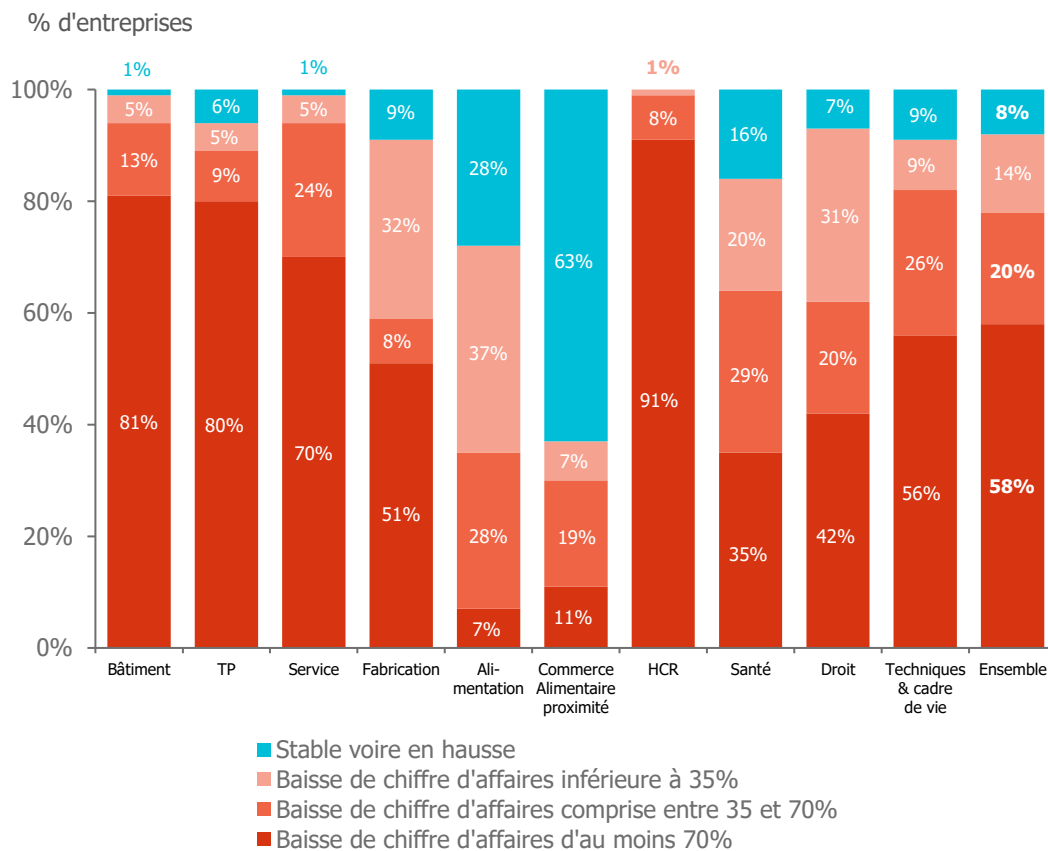
Tous ces résultats viennent confirmer la grande fragilité des artisans, commerçants et professionnels libéraux, qui par nature ne sont pas armés pour absorber un choc économique tel que celui imposé par la pandémie, a fortiori après avoir déjà subi les baisses d'activité liées au mouvement des gilets jaunes puis aux mouvements sociaux contre la réforme des retraites.

Ils confortent également la nécessité pour les représentants de ces entreprises d'une part, et les pouvoirs publics nationaux et territoriaux d'autre part, de se mobiliser à chaque instant pour apporter les réponses adaptées.

Pour sa part l'U2P a été assez largement entendue par le gouvernement qui a multiplié les dispositifs de soutien aux petites entreprises, même si des améliorations doivent encore être apportées. L'U2P s'est également attachée à informer le plus largement possible sur les mesures mises en place afin qu'aucune entreprise ne reste au bord du chemin par ignorance des aides mises à disposition. C'est ainsi notamment qu'un portail des aides et des sources d'information est proposé par l'U2P et régulièrement actualisé : <https://u2p-france.fr>.

* Données issues d'une enquête réalisée en avril 2020 par l'Institut Xerfi - I+C auprès d'un panel de 6 200 entreprises, largement représentatif des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

Evolution du chiffre d'affaires dans la deuxième partie du mois de mars, par secteur d'activité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.04.20

Paris, 22 avril 2020

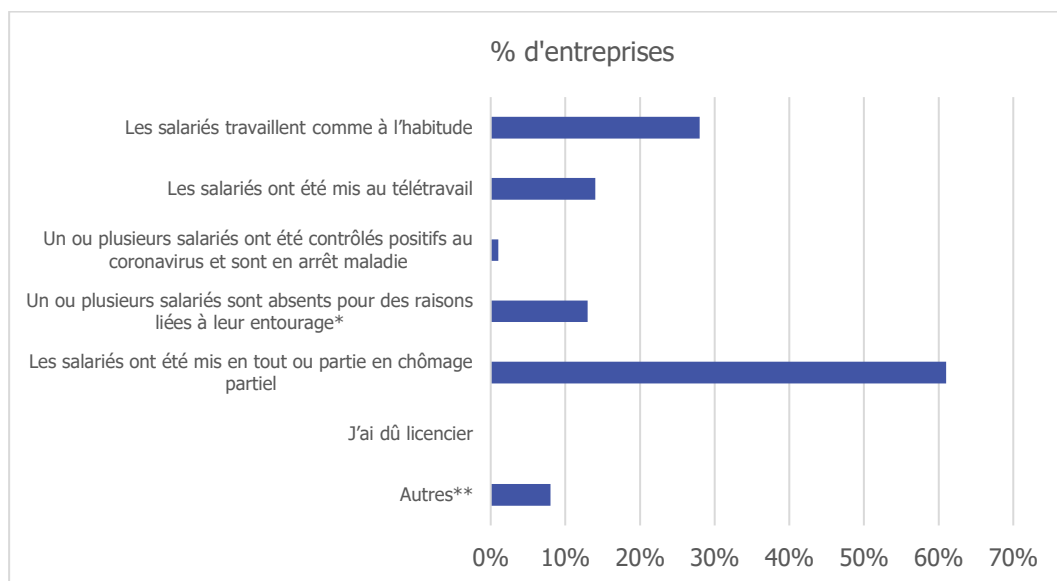
Contacts presse

Jean-Côme Delerue
 01 47 63 31 31
 06 77 64 40 78
 jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

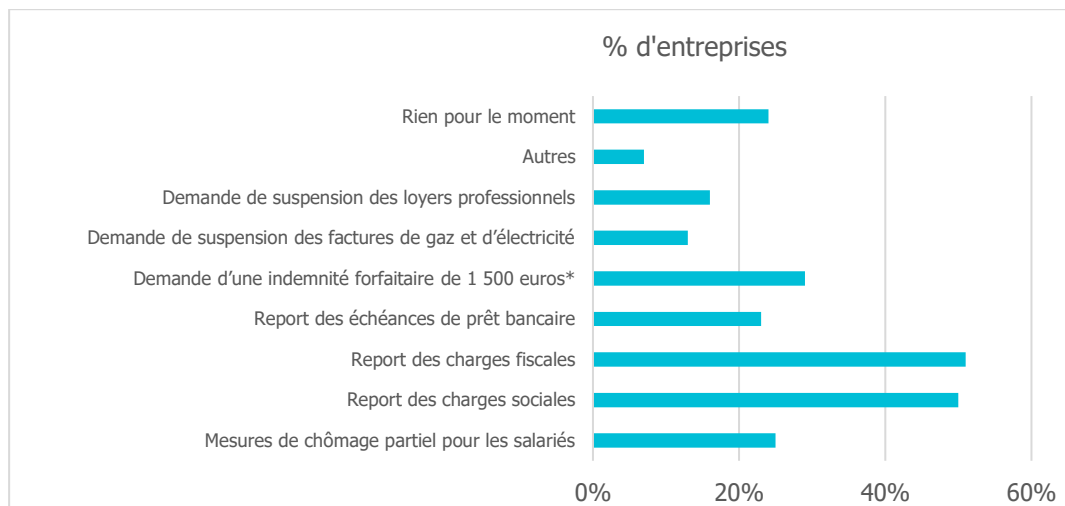
01 47 63 31 31
 06 73 19 57 64
 odassetto@u2p-france.fr

La situation des salariés des entreprise de proximité, tous secteurs confondus



L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,8 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Les dispositifs utilisés pour faire face aux difficultés



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.04.20

Paris, 22 avril 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,8 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).